

d'un rêve, d'une ombre? Qu'on ne craigne pas l'étincelle de l'enthousiasme italien, car on a déjà eu soin d'amasser tant de cendres sur cette pauvre étincelle éphémère, qu'elle est presque étouffée à l'heure qu'il est. Mais non, on n'appréhende pas de chimères : on est trop habile, trop roué pour cela. Ce qu'on semble vouloir, le voici : nous créer des périls de commande, nous faire de grosses peurs imaginaires afin d'avoir le mérite de nous sauver et de nous obliger à payer chaque fois notre salut par l'abandon d'une franchise nationale (*Bene*).

La tactique de certaines gens est d'inculper les Lombards de tout le mal qui arrive aujourd'hui dans nos Etats. Se commet-il quelque part un crime, un délit, une contravention? les Lombards en sont les auteurs! Survient-il une perturbation, une collision sur un point quelconque du royaume? les Lombards en sont les promoteurs. Bientôt on viendra nous dire que, si le Gouvernement marche à reculons dans la voie du progrès, ce sont encore les Lombards qui en sont cause (*Harità*).

Ils sont donc bien coupables, ces malheureux Lombards! Qui, ils ont commis un crime, crime très-grand, crime irrémissible aux yeux de certaines gens : celui d'avoir travaillé un jour à la création d'une Italie, celui d'avoir osé penser, les insensés! que la patrie, que l'Italie toute entière n'était pas dans la circonscription de la rue Grande-Doire, des portiques de la Foire et de la Place-Château! Du reste, ceux qui propagent de fausses accusations contre les Lombards sont bien connus pour être les détracteurs de l'union. N'osant attaquer en face le grand principe italien, ils le poursuivent surnoisement dans les hommes qui le représentent. . . . ; ce stratagème traîtreux est connu à présent, et nous espérons qu'il n'aura aucun crédit auprès de cette Chambre aussi bonne logicienne que bonne italienne.

Messieurs, songeons qu'il y a ici plus qu'une question italienne, il y a une question humanitaire : mettrons-nous au ban des nations le pauvre exilé qui cherche une patrie?

Vous repousserez donc, j'en suis sûr, messieurs, la loi d'exception qu'on propose à votre sanction, car si vous entriez dans la voie des excentricités réactionnaires où l'on veut vous engager, il adviendrait qu'après avoir aujourd'hui obtenu de vous un vote contre les réfugiés lombards, on s'enhardirait demain à vous en demander un autre contre les cercles politiques, puis après demain un autre contre le journalisme, et ainsi de suite, et toujours de mieux en mieux; et chaque fois, pour triompher de vos scrupules constitutionnels, on vous ferait voir en peinture (car tous les ministres doctrinaires ont été de grands artistes dans ce genre de tableaux) (*Harità*), on vous ferait voir l'Hydre de la démagogie avec ses sept têtes, ayant leurs gueules béantes et toujours prêtes à dévorer non-seulement la Constitution et le Parlement, ce qui ne serait qu'un petit malheur, mais même le Ministère, ce qui serait la ruine de la nation, argument invincible toujours employé avec succès sur des majorités timorées par Polignac, Guizot et *tutti quanti*, grands amateurs de *provvedimenti di sicurezza pubblica* (*Harità, applausi*).

Non, vous ne molesterez pas les malheureux lombards pour les quelques jours qu'ils ont encore à vivre au milieu de nous; vous n'aurez pas le moindre scrupule à permettre un libre séjour dans nos foyers à des frères qui ne sont suspects que d'infortune et de patriotisme!

Vous ne permettrez pas que la police piémontaise, en les pourchassant, se fasse l'ignoble auxiliaire de Radetzky, lui qui les épia déjà de son côté, et qui jouirait de voir notre Parlement donner ainsi la main à l'inquisition croate.

Vous tiendrez à ce qu'ils restent ici au milieu de nous, afin que leur présence rappelle sans cesse aux compatriotes de Silvio Pellico le sublime devoir de fraternité qu'ils ont à remplir envers les concitoyens de Maroncelli; vous tiendrez à ce que les Lombards restent ici au milieu de nous, afin que leur aspect soit le stimulant permanent de notre patriotisme italien, et que la plainte facile qui s'élève incessamment du sein de cette grande émigration infortunée, devienne contre nous un murmure de reproche, un cri de remord dans notre conscience, si jamais nous tombons dans une criminelle inertie à l'égard de la sainte cause italienne; vous tiendrez à ce qu'ils restent ici au milieu de nous, afin que chaque jour, pour nous animer à la grande vindicte, nous regardions tout à la fois sur leur front la flétrissure de l'Italie et la commençante auréole de sa future résurrection; enfin, messieurs, vous tiendrez à ce qu'ils restent tous ici au milieu de nous, afin que Gioberti, ce grand prophète qui ne ment jamais quand il annonce la prochaine rédemption d'un peuple, n'ait pas trompé l'Europe en appelant Turin la *città italianissima* (*Applausi*).

Par ces motifs j'appuie les conclusions de la Commission présentées par notre honorable ami Guglianetti (*Applausi vivissimi e prolungati*). (Gazz. P. e Conc.)

SALMOUR. Signori, se la questione versasse solo sul merito della legge proposta, io mi sarei astenuto dal parlare; ma essa tocca uno dei più alti interessi della società, l'ordine pubblico; quindi credo debito mio il sottoporre intorno ad essa alla Camera alcune osservazioni, perchè sono convinto che vi hanno tali verità, le quali, quantunque evidenti, incontrastabili, debbono nondimeno essere spesso ripetute per ogni dove, ogni qual volta un'occasione si presenti, stantechè rachiudono la somma della situazione interna.

Come nell'organizzazione umana, così nell'organizzazione politica, vi sono tali leggi che non si ponno disconoscere senza turbare, senza generare confusione in tutte le parti, in tutte le funzioni dell'organismo sociale; tale è la legge che vuole che il potere e la libertà si facciano contrappeso; e ciò perchè la libertà essendo costantemente minacciata dai suoi propri eccessi, non può esser ampia e duratura, quando il potere non sia forte e rispettato.

Da ciò nasce che l'ordine pubblico è condizione indispensabile d'ogni sistema schiettamente liberale, appunto perchè questo sistema, fondandosi sui diritti di tutti, questi diritti sono solidarii tra loro, e la minima violenza fatta ad uno di essi cagiona una perturbazione in tutti gli altri. Ed ecco perchè l'ordine pubblico è il più legittimo istinto della società, il bisogno più vivamente, più universalmente sentito: ecco perchè la debolezza del governo è argomento di alti e giusti lamenti per parte di quella numerosa classe di cittadini che non ha in mira che il pubblico bene, altro scopo che l'interesse generale.

Ma per una di quelle inconcepibili anomalie che più d'ogni altra cosa attestano l'umana impotenza, mentre si vuole da tutti l'ordine pubblico, mentre ognuno deplora la debolezza del governo, coloro stessi, che maggiormente sentono il pregio della pubblica quiete, della stabilità, dell'obbedienza alle leggi, si dimostrano talvolta indulgenti pei fautori del disordine, e dichiarandolo in principio condannevole e funesto, quando sia avvenuto non sanno trovare severe parole di biasimo, e quando si tratta di portare un giudizio tra quei che suscitano i tumulti ed il governo che si adopera a spegnerli, il torto si attribuisce da molti a quest'ultimo. Si vuole il fine, e si negano i mezzi; si comprende la necessità di un governo forte e rispettato, e si indebolisce e si lascia screditare ogni